

# FOIRE AUX QUESTIONS TESA WEB VENDANGES 2016



# Sommaire

L'INSCRIPTION A L'ESRACE INTERNET PRIVE
1 Commont d'inserire à l'acteure internet privé ?
1 – Comment s inserire a respace internet prive ?
2 – Comment retrouver mon mot de passe ?4
LA DECLARATION D'EMBAUCHE5
Etape 1 : EMPLOYEUR5
3 - Comment déclarer un contrat vendanges ?
4 - Mon vendangeur a plus de 65 ans. Comment le déclarer pour bénéficier de l'exonération
de l'Assurance Chômage ?
LA DECLARATION D'EMBAUCHE7
Etape 2 : Contrat7
5 - Mon vendangeur travaille à la tâche. Comment le déclarer et rédiger correctement le
contrat de travail ?7
6 – Comment déterminer le temps de réalisation estimé pour un tâcheron ?
7 – Comment déclarer une rémunération à l'heure et à la tâche pour un même salarié ?8
8 – Comment déterminer la rémunération brute et nette au kilo pour un tâcheron ?
9 - Mon vendangeur perçoit une rémunération exclusivement en nature. Comment déclarer
mon salarié ?
10 – Quel est le nom de la caisse de retraite complémentaire de mon salarié ?
11 – Quel est le barème de rémunération de mon salarié ?8
LA DECLARATION D'EMBAUCHE10
Etape 3 : Salarié10
12 - Je n'ai pas le numéro de Sécurité Sociale du vendangeur. Comment déclarer mon salarié
sur l'étape 3 - SALARIE ?10
13 - J'ai le numéro de Sécurité Sociale du père ou de la mère ou du conjoint(e) du vendangeur.
Comment déclarer mon salarié sur l'écran SALARIE ?10
14 - Comment saisir une adresse pour un vendangeur « sans domicile fixe » ?11
15 - Mon vendangeur est de nationalité étrangère et inconnu des bases MSA. Comment
déclarer mon salarié sur l'étape 3 - SALARIE ?11
16 – Mon salarié a moins de 18 ans. Puis-je l'employer et dans quelles conditions ?12
LA DECLARATION D'EMBAUCHE

Etape 4 : Récapitulatif1	3
17 – Comment déclarer plusieurs salariés avec le même contrat ?1	13
18 - Comment envoyer rapidement des embauches préalablement enregistrées et conservée	es
sur le site ?1	13
19 – Comment rectifier une déclaration d'embauche après envoi ?1	14
20 – Comment supprimer une déclaration d'embauche non envoyée ?1	14
21 - Comment annuler une déclaration d'embauche déjà envoyée pour un salarié absent	le
jour de l'embauche ?1	15
LE BULLETIN DE SALAIRE TESA1	6
22 - Mon vendangeur travaille la nuit et/ou le dimanche et perçoit une majoration de salaire	e.
Comment déclarer cette rémunération majorée ?1	16
23 - Comment saisir des heures supplémentaires ?1	16
24 - Comment déclarer des prestations en nature ?1	17
25 - Comment saisir des heures majorées du dimanche avec des heures supplémentaires ?1	17
26 – Mon vendangeur a une rémunération dépassant le plafond de Sécurité Sociale. Quel tau	IX
de cotisations utiliser ?1	17
27 - Comment déclarer « l'impôt retenu à la source » pour un vendangeur domicil	ié
fiscalement hors de France ?1	18
28 – Comment calculer le « SMIC MENSUEL » sur le bulletin de paie ?1	18
29 – Comment rectifier un bulletin de salaire après envoi ?1	19
30 - Comment déclarer les informations concernant le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emple	oi
(CICE) ?1	19
31– Comment faire figurer les 10 % de congés payés sur le bulletin de	20
salaire2	20
32- Comment faire figurer les 10 % d'indemnité de fin de contrat sur le2	20
bulletin de salaire	20
33 – Comment déclarer et régler le versement santé ?	21

## FOIRE AUX QUESTIONS / TESA WEB VENDANGES

# L'INSCRIPTION A L'ESPACE INTERNET PRIVE.

### <u>1 – Comment s'inscrire à l'espace internet privé ?</u>

Pour s'inscrire à l'espace internet privé, connectez vous sur le site de la MSA :

msa10-52.fr

cliquez sur S'inscrire et suivez les instructions.



Vous recevrez par courrier votre mot de passe que vous personnaliserez lors de votre première connexion.

**ATTENTION : Pensez à vous inscrire avant la campagne vendanges.** 

### 2 – Comment retrouver mon mot de passe ?

Si vous avez perdu ou oublié votre mot de passe, cliquer sur le lien *Mot de passe oublié* ?. Vous recevrez par courrier votre nouveau mot de passe à personnaliser.



ATTENTION : Pensez à vérifier votre mot de passe avant la campagne vendanges. Sinon, veuillez contacter la MSA au 03.25.43.54.24.

## LA DECLARATION D'EMBAUCHE

### Etape 1 : EMPLOYEUR

### 3 - Comment déclarer un contrat vendanges ?

Lors de l'embauche et sur l'étape 1 « EMPLOYEUR », sélectionner l'activité avec la notion *VENDANGES* dans la liste déroulante et la nature d'activité « AUBE-CONTRAT VENDANGES » ou « HAUTE-MARNE-CONTRAT VENDANGES ».

	Activité (Code APE)/ Unité de gestion :	
	Nature d'activité : *	1180 / polyculture-élevage non spéc. / 2 / TESA
	L'attestation accusant réception de l'embauche sera DPE envoyée.	1180 / polyculture-élevage non spéc. / 1 / VENDANGES 1180 / polyculture-élevage non spéc. / 99 / <u>STANDARD</u> Sélectionnez l'activité (BTAPE) et l'UG le cas
L	Contact	échéant, correspondant à l'établissement dan lequel est effectuée l'embauche du salarié.
	Dersonne à contacter :	

	AUDE - STEVICULIORE		
i2 > Mon Espace Privé > Titre Emploi Simplif > Saisie d'une Dé	AUBE - CONTRAT VENDANGES		
	AUBE - CONTRAT VENDANGES (SALARIÉ DE + 65 ANS)		
	AUBE - VITICULT Sélectionnez la nature d'activité correspondant à		
	HAUTE-MARNE - l'établissement dans lequel est effectuée		
	HAUTE-MARNE - l'embauche du salarié.		
Employeur	HAUTE-MARNE - ELEVAGE DE GROS ANIMAUX		
	HAUTE-MARNE - ELEVAGE DE PETITS ANIMAUX		
Les champs suivis du symbole " sont obligatoires.	HAUTE-MARNE - EMPLOYEUR PARTICULIER		
	HAUTE-MARNE - ENT. DE TVX FORESTIERS		
	HAUTE-MARNE - ENT. DE TVX FORESTIERS HORS AGRICA		
Etablissement	HAUTE-MARNE - ENTRAÎNEMENT DE CHEVAUX	_	
Etablissement déclarant :	HAUTE-MARNE - PAYSAGISTE		
Etablissement déclaré :	HAUTE-MARNE - ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES		
Nom prénem au dénomination :	HAUTE-MARNE - ENT. TVX VITICOLES-CONTRAT VENDANGE		
Nom prenom ou denomination .	HAUTE-MARNE - POLYCULTURE, ÉLEVAGE NON SPÉCIALISÉE	_	
Activité (Code APE)/ Unité de destion :	HAUTE-MARNE - SYLVICULTURE		
Contra (code Cr Ex onite de gestion :	HAUTE-MARNE - VITICULTURE	-	
Nature d'activité : *		<b>-</b>	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_	

Sélectionner aussi la nature du contrat dans l'étape 2 - CONTRAT :

Contrat	
Motif de recours : 🔸	
C CDD en remplacement de :	Sa qualification :
C CDD en remplacement du non salarié :	
C CDD pour accroissement temporaire d'activité	
O Contrat saisonnier pour les travaux de :	
Contrat vendanges	
C Contrat d'usage	
O Contrat d'insertion	
C Autre motif	

N'oubliez pas de cocher la case demande d'exonération « Travailleur occasionnel » lors de l'étape 2 « CONTRAT »

Exonérations
Demande des exonérations de cotisations patronales pour l'emploi : 🔸
- d'un travailleur occasionnel 💿 Oui 🔿 Non

### <u>4 - Mon vendangeur a plus de 65 ans. Comment le déclarer pour</u> <u>bénéficier de l'exonération de l'Assurance Chômage ?</u>

Depuis le 1er juillet 2014, il n'existe plus d'exonération à l'Assurance Chômage. Par conséquent, réalisez cette embauche comme un vendangeur « standard ».

# LA DECLARATION D'EMBAUCHE

### Etape 2 : Contrat

### 5 - Mon vendangeur travaille à la tâche. Comment le déclarer et rédiger correctement le contrat de travail ?

Sur l'étape 2 – CONTRAT et l'encadré REMUNERATION, cocher le top Rémunération à la tâche.

Rémunération	
Type de rémunération : 🔹	
O Salaire horaire brut à l'embauche :	
Autres éléments de rémunération :	

Ainsi, vous accéderez à l'écran Additif au contrat. Sur celui-ci,

• soit vous ajoutez une tâche en cliquant sur Ajouter une tâche

			<mark>&gt;</mark>	Ajouter une tâche	
Liste des tâches					
	<u>Nature</u>	<u>Temps de réalisation</u> <u>estimé (en h)</u>	<u>Tarif unitaire (€)</u>	Action	

• soit vous sélectionnez une tâche préalablement saisie.

Liste des tâches				
	<u>Nature</u>	<u>Temps de réalisation</u> <u>estimé (en h)</u>	<u>Tarif unitaire (€)</u>	Action
	KG DE RAISINS	0.01	0.150	٢

# <u>6 – Comment déterminer le *temps de réalisation estimé* pour un <u>tâcheron ?</u></u>

Pour réaliser une embauche d'un tâcheron, vous devez ajouter une tâche et estimer le temps de réalisation de cette tâche. Pour les vendanges, votre salarié sera rémunéré par rapport aux kilos de raisin récoltés. Dans ce cas, l'estimation s'élève à **0,015 heure** 

Voici le détail :

- Quota minimal de kilos à cueillir par jour : 462 kg
- Quota à l'heure : 462 kg / 7 heures par jour = 66 kg
- Temps estimé en centième d'heure : 1 heure / 66 kg = 0,015 heure pour 1 kg arrondi à 0,01

### 7 – Comment déclarer une rémunération à l'heure et à la tâche pour un même salarié ?

Dans ce cas précis, nous vous conseillons d'effectuer préalablement une déclaration d'embauche d'un salarié rémunéré à l'heure et, ensuite, d'utiliser les 2 taux de rémunérations d'heures normales (taux horaire 1 et taux horaire 2) présents sur le bulletin de salaire.

### 8 – Comment déterminer la rémunération brute et nette au kilo pour un tâcheron ?

Au moment de l'embauche, il est difficile de déterminer une rémunération brute et nette au kilo. En effet, selon la durée du contrat et le montant de la rémunération, les taux de cotisations salariales applicables seront différents (taux sous ou hors plafond de Sécurité Sociale). De ce fait, sans connaissance de la <u>date de fin réelle du contrat</u>, les formules de calcul permettant de déterminer une rémunération brute via une rémunération nette ne sont pas fiables.

#### <u>9 - Mon vendangeur perçoit une rémunération exclusivement en nature.</u> <u>Comment déclarer mon salarié ?</u>

Le TESA WEB n'est pas adapté à ce type de rémunération. Nous vous conseillons d'utiliser le TESA papier disponible auprès de nos services MSA.

### <u>10 – Quel est le nom de la caisse de retraite complémentaire de mon</u> salarié ?

Le salarié viticole adhère à la caisse de retraite complémentaire suivante : AGRICA

### 11 – Quel est le barème de rémunération de mon salarié ?

Vous trouverez les barèmes de rémunération (heure ou tâche) du Syndicat Général des Vignerons à la fin de ce document. Voir annexe 1 et 2.

## LA DECLARATION D'EMBAUCHE

### Etape 3 : Salarié

### <u>12 - Je n'ai pas le numéro de Sécurité Sociale du vendangeur. Comment</u> <u>déclarer mon salarié sur l'étape 3 - SALARIE ?</u>

Dans ce cas, ne pas renseigner le numéro de Sécurité Sociale mais un état civil est obligatoire pour rechercher le salarié :

- Nom de naissance (ou marital)
- Prénom
- Date de naissance

#### Salarié

Les champs suivis du symbole \* sont obligatoires.

Etat civil			
Nom : *		Prénom(s) :	*
Date de naissance : 🛛 \star 🗌		N° de sécurité sociale :	
Avez-vous déjà employé ce salarié ?	★ Coui Cnon		

Si le salarié est connu par la MSA SUD CHAMPAGNE, les données d'état civil et adresses seront automatiquement pré-affichées.

Dans le cas contraire, c'est un nouveau salarié agricole et il faudra renseigner l'état-civil complet et l'adresse. N'oublier pas d'envoyer une copie d'une pièce d'identité à l'adresse mail suivante : *vendanges@msa10-52.msa.fr* 

Ne pas oublier d'indiquer vos coordonnées sur le mail.

### <u>13 - J'ai le numéro de Sécurité Sociale du père ou de la mère ou du</u> <u>conjoint(e) du vendangeur. Comment déclarer mon salarié sur</u> <u>l'écran SALARIE ?</u>

Ne pas saisir le numéro de Sécurité Sociale si celui-ci ne correspond pas exactement au salarié.

Dans ce cas, saisir uniquement l'état civil suivant :

- Nom de naissance (ou marital)
- Prénom
- Date de naissance

Si le salarié est connu par la MSA SUD CHAMPAGNE, les données d'état civil et adresses seront automatiquement pré-affichées.

Dans le cas contraire, c'est un nouveau salarié et il faudra renseigner l'état-civil complet et l'adresse.

N'oublier pas d'envoyer une copie d'une pièce d'identité à l'adresse mail suivante : vendanges@msa10-52.msa.fr Na pas aublier d'indiguer ves accordonnées sur la mail

Ne pas oublier d'indiquer vos coordonnées sur le mail.

### <u>14 - Comment saisir une adresse pour un vendangeur « sans domicile</u> <u>fixe » ?</u>

• Toper « oui » sur la question suivante : « le salarié habite chez l'employeur ? »

_	Adresse de l'employeur	
	I milouo ao i ompiojom	
	Pour ce contrat, le salarié habite chez l'employeur	💿 Oui 🔘 Non
	Si le salarié est hébergé chez l'employeur, l'adresse util de votre établissement.	isée pour les documents produits sur ce service sera l'adresse de correspondance

### <u>15 - Mon vendangeur est de nationalité étrangère et inconnu des bases</u> <u>MSA. Comment déclarer mon salarié sur l'étape 3 - SALARIE ?</u>

Outre l'état civil complet à renseigner, il faut sélectionner :

- le département de naissance : 99-ETRANGER
- indiquer le pays de naissance dans la case Commune de naissance
- la nationalité correspondante dans la liste déroulante Nationalité
- le document précisant l'autorisation de travail si la nationalité l'exige dans la liste déroulante Type titre de Travail : et le numéro du document dans la case Numéro titre de travail (Envoyer une copie d'une pièce d'état civil (extrait d'acte de naissance, etc) et d'un titre de séjour et à l'adresse mail suivante : *vendanges@msa10-52.msa.fr* )

Ne pas oublier d'indiquer vos coordonnées sur le mail.

• toper l'option Oui ou Non Le salarié est domicilié fiscalement à l'étranger

Etat civil					
Nom de naissance :	VENDE	Prénom(s) :	ANGE		
Nom d'usage :		Sexe :	C Masculin 💿 Féminin		
Date de naissance :	01/01/1981				
N° de sécurité sociale :		Commune de naissance :	Montréal		
Département de naissance :	99-ETRANGER	Pays de naissance :	CANADA		
Nationalité :					
Informations complémentair	05				
- mormations comprementan					
Le salarié est domicilié fiscalement à l'étranger : 💿 oui 🖸 non					
Type titre de travail : CARTE DE SEJOUR TEMPORAIRE PORTANT LA MENTION "SALARIE"					
Numéro titre de travail : 12	3456789				

Attention, si le salarié est domicilié fiscalement hors de France, n'oubliez pas la retenue fiscale à renseigner sur la case Autre déductions de la partie bulletin de salaire.

### <u>16 – Mon salarié a moins de 18 ans. Puis-je l'employer et dans quelles</u> <u>conditions ?</u>

L'emploi lors des vendanges d'un salarié de moins de 16 est interdit car hors période de vacances scolaires. Par contre, s'il est âgé de plus de 16 ans (et moins de 18 ans) et dégagé de toute obligation scolaire (+ autorisation du représentant légal pour la perception du salaire), le jeune peut être embauché pour la période des vendanges.

Cependant, le jeune vendangeur ne doit pas travailler plus de 35 heures à la semaine et pas plus de 8 heures par jour avec au moins 30 minutes de pause toutes les 4 heures et demi de travail maximum. Par ailleurs, il doit bénéficier d'un repos hebdomadaire de 2 jours consécutifs.

# LA DECLARATION D'EMBAUCHE

### Etape 4 : Récapitulatif

### <u>17 – Comment déclarer plusieurs salariés avec le même contrat ?</u>

Avant l'envoi de la déclaration d'embauche, vous pouvez ajouter un ou plusieurs salariés ayant les caractéristiques de contrat.

Dans ce cas, cliquer sur la ligne suivante :

#### Votre Déclaration Préalable d'Embauche est complète

Vous venez de renseigner la déclaration de ANGE VENDE pour un Contrat à Durée Déterminée qui prendra effet le 16/06/2013.

Vous pouvez :

- > Envoyer uniquement cette DPE
- > Visualiser cette DPE
- > Saisir une autre DPE ayant les mêmes éléments d'embauche et d'emploi

Toutes les DPE sont conservées au fur et à mesure de votre saisie. La consultation de l'ensemble de ces DPE et leur envoi (global ou partiel) se fera depuis l'écran de récapitulatif avant envoi.

### <u>18 – Comment envoyer rapidement des embauches préalablement</u> <u>enregistrées et conservées sur le site ?</u>

Si vous avez conservé vos déclarations d'embauche en attendant l'arrivée effective de vos salariés, vous pouvez effectuer un envoi de masse de vos embauches TESA conservées. Voici la procédure à suivre :

• Cliquer sur Accéder à vos .. DPE TESA non envoyés

Vos déclarations à envoyer

> Accéder à vos 3 DPE TESA non envoyées

> Accéder à vos 2 BS TESA non envoyés

• Sélectionner vos salariés et cliquer sur Envoyer

	Liste des DPE non envoyées									
	<u>N° Sécurité Sociale</u>	<u>Nom</u>	Prénom(s)	<u>Date de</u> <u>naissance</u>	<u>Date</u> <u>d'embauche</u>		Ac	tions		
<b>N</b>		VENDE	ANGE	01/01/1981	16/06/2013	G	٢	۲	Ð	
☑		VENDANGEUR	MARTIN	01/01/1980	16/06/2013	G	٢	۲	Ð	
		Supprimer	Modifie	r Er	numer					

### <u>19 – Comment rectifier une déclaration d'embauche après envoi ?</u>

Vous ne pouvez pas effectuer de rectification de l'embauche après envoi à la caisse MSA. Cependant, nous vous conseillons cette procédure :

• Rechercher votre déclaration dans la rubrique Accéder à vos déclaration précédentes :

20F461331	26/04/2013	TEST AURELIE	15/04/2013	Soldée		
20F459354	26/04/2013	TATI JEAN	04/04/2013	Soldée		

Permet également de déclarer la DPE sans embauche, réutiliser les éléments d'embauche et emploi, renouveler un CDD, éditer une attestation pôle emploi...

- Sélectionner l'embauche
- Déclarer la DPE sans embauche
  - > Visualiser puis imprimer la DPE
  - > Visualiser puis imprimer l'attestation accusant réception de l'embauche
  - > Déclarer la DPE sans embauche
  - > Déclarer un renouvellement du CDD avant l'échéance du contrat initial
- Redéclarer votre salarié. Si le système refuse la nouvelle embauche, il faudra patienter une journée. Sinon, vous pouvez contacter la cellule d'aide aux internautes au 09 69 36 37 02 (Prix d'un appel local)

N'oubliez pas de visualiser votre embauche avant envoi.

### 20 – Comment supprimer une déclaration d'embauche non envoyée ?

Suivez la procédure suivante :

• Cliquer sur Accéder à vos .. DPE non envoyées

Vos déclarations à envoyer

- > Accéder à vos 2 DPE TESA non envoyées
- > Accéder à vos 1 BS TESA non envoyés
- Sélectionner le salariés et cliquer sur l'icône « poubelle »

	Liste des DPE non envoyées									
	<u>N° Sécurité Sociale</u>	<u>Nom</u>	Prénom(s)	<u>Date de</u> <u>naissance</u>	<u>Date</u> <u>d'embauche</u>		Ac	tions		
•		VENDE	ANGE	01/01/1981	16/06/2013	Q	٢		Ð	
		VENDANGEUR	MARTIN	01/01/1980	16/06/2013	G	٢	0	Ð	
		Supprimer	Modifie	r En	woyer					

### 21 – Comment annuler une déclaration d'embauche déjà envoyée pour un salarié absent le jour de l'embauche ?

Si votre salarié est absent le jour de l'embauche, vous devez annuler l'embauche préalablement effectuée. Voici la procédure à suivre :

• Rechercher votre déclaration dans la rubrique Accéder à vos déclaration précédentes :

Vos déclarations précédentes	
Accéder à vos déclarations précédentes	
Permet également de déclarer la DPE sans embauche, réutiliser le éléments d'embauche et emploi, renouveler un CDD, éditer une attestation pôle emploi	s

• Sélectionner l'embauche

20F461331	26/04/2013	TEST AURELIE	15/04/2013	Soldée	
20F459354	26/04/2013	TATI JEAN	04/04/2013	Soldée	

- Déclarer la DPE sans embauche
  - > Visualiser puis imprimer la DPE
  - > Visualiser puis imprimer l'attestation accusant réception de l'embauche
  - > Déclarer la DPE sans embauche
  - > Déclarer un renouvellement du CDD avant l'échéance du contrat initial

Votre embauche TESA est annulée.

## LE BULLETIN DE SALAIRE TESA

### 22 - Mon vendangeur travaille la nuit et/ou le dimanche et perçoit une majoration de salaire. Comment déclarer cette rémunération majorée ?

Si ces heures majorées pour travail de nuit et/ou de dimanche n'incluent pas des heures supplémentaires, alors vous devez remplir les cases des rémunérations Heures majorées. Sinon, veuillez vous reporter à la question 25.

Heures Majorées					
	Nombre	Taux majoré		Tarif horaire	
Heures majorées 1 :	8.00	50.00	%	14.51	€
Heures majorées 2 :			%		€
Heures majorées 3 :			%		€

### 23 - Comment saisir des heures supplémentaires ?

Indiquer dans les colonnes en dessous des heures normales :

- le nombre d'heures des heures supplémentaires/complémentaires, •
- le taux de majorations des heures. ATTENTION : si majoration de 25 %, indiquez juste le chiffre 25 dans la case Taux Majoré,
- la rémunération horaire correspondante (exemple :  $9,67 \in +25 \% = 12,09 \in$ )

	Tarif horaire	
%	12.09	€
%	14.51	€
%		€
%		€
	% % %	% 12.09 % 14.51 %

#### . . . . .

### 24 - Comment déclarer des prestations en nature ?

Sur le tableau Autre éléments de Rémunération, indiquez les prestations en nature sur les champs suivants :

- Prestations en nature 1, indiquez le nombre de prestations fournies et le montant unitaire. (exemple : 10 repas à 8,98 €)
- + rubrique ci-dessous (facultatif. Uniquement si la prestation en nature est fournie à titre gratuit)
- Rémunération complémentaire, précisez le libellé de la prestation dans cette rubrique ainsi que son montant total.

Une seconde ligne Prestations en nature vous permet de renseigner une autre catégorie de prestations.

Autres éléments de rémunération							
	Libellé			Montant			
Rémunération complémentaire :	10 repas			89.80	€		
	Nombre	Montant					
Prestations en nature 1 (-) :	10	8.98	€			Libellé	Montant
Prestations en nature 2 (-) :			€	Autres indemnités (+	+) :		€
Versement non soumis à cotisation (+)	:		€	Autres déductions (-	):		€
Acompte (-) :			€				

# 25 - Comment saisir des heures majorées du dimanche avec des heures supplémentaires ?

En cas d'heures supplémentaires réalisées le dimanche, il faut utiliser le tableau Heures supplémentaires/complémentaires et indiquer le taux de majoration de 50 %

### <u>26 – Mon vendangeur a une rémunération dépassant le plafond de</u> <u>Sécurité Sociale. Quel taux de cotisations utiliser ?</u>

Sur l'écran des taux de cotisations (voir ci-dessous), une information précise les taux qui seront utilisés lors de la réalisation automatique du bulletin de salaire. Ce calcul s'effectue uniquement pour les contrats vendanges.

Donc, il suffit de cliquer sur le bouton Suivant et ensuite, de visualiser votre bulletin de paie avant envoi à la caisse MSA.

Idux								
			> Consulter la notice sur les taux en vigueur					
Nature d'activité :	AUBE - VITICULTU	IRE						
Taux indemnités de fin de contrat :	10.00	% au						
Taux indemnités de congés payés :	10.00	% au	01/04/2016					
Taux de cotisations maladie, vieillesse:	20.188	% au	01/04/2016					
Taux CRDS et CSG non déductible :	2.853	% au	01/04/2016					
Des taux spécifiques sont à appliquer sur les rémunérations hors plafond (Cliquez sur le lien "Aide" en haut de cette page pour plus d'informations). Important Si vous avez déjà saisi un bulletin de salaire pour cette même déclaration d'embauche, aucune régularisation ne sera effectuée concernant les rémunérations hors plafond de votre salarié.								
Taux cotisations maladie, vieillesse (hors plafond) :	19.638	% au	01/07/2014					
Taux de réajustement (hors plafond) :	0.550	% au	01/07/2014					

# 27 – Comment déclarer « l'impôt retenu à la source » pour un vendangeur domicilié fiscalement hors de France ?

Vous devez calculer et déclarer l'impôt sur la case Autres déductions du bulletin de salaire.

Autres éléments de rémunération						
	Libellé			Montant		
Rémunération complémentaire :			]	€		
	Nombre	Montant				
Prestations en nature 1 (-) :			€		Libellé	Montant
Prestations en nature 2 (-) :			€	Autres indemnités (+) :		€
Versement non soumis à cotisation (+	):		€	Autres déductions (-) :	Impôt à la	123.00 €
Acompte (-) :			€			

### 28 – Comment calculer le « SMIC MENSUEL » sur le bulletin de paie ?

Le montant « SMIC MENSUEL » est une donnée obligatoire pour le bon calcul de l'exonération « travailleur occasionnel ».

Pour la période des vendanges, le « SMIC MENSUEL » se calcule de la façon suivante :

#### SMIC Horaire x Nombre d'heures normales (hors heures supplémentaires/complémentaires)

<u>Exemple</u> : vendangeur présent la semaine du 01/09 au 06/09 effectuant 42 heures (35 heures et 7 heures supplémentaires)

SMIC MENSUEL = 9,67€ x 35 heures = **338,45** €

### 29 – Comment rectifier un bulletin de salaire après envoi ?

Vous avez la possibilité de rectifier <mark>plusieurs fois</mark> un bulletin de salaire TESA et ceci dans la limite du mois qui suit l'envoi.

Voici la procédure :

• Rechercher votre déclaration dans la rubrique Accéder à vos déclaration précédentes :

Vos déclarations précédentes

> Accéder à vos déclarations précédentes

Permet également de déclarer la DPE sans embauche, réutiliser les éléments d'embauche et emploi, renouveler un CDD, éditer une attestation pôle emploi...

• Sélectionner le salarié

20F461331	26/04/2013	TEST AURELIE	15/04/2013	Soldée		
20F459354	26/04/2013	TATI JEAN	04/04/2013	Soldée	2	ì
						/

#### • cliquer sur l'icône sous Envoyer un rectificatif

Vous trouverez ci-dessous la liste des BS déclarés à votre MSA.

	Liste des Bulletins de Salaire envoyés										
<u>Date d'envoi</u>	<u>N° identification des</u> <u>BS</u>	<u>Début de</u> période de paie	<u>Fin de</u> période de paie	BS	Attestation pôle emploi	Envoyer un rectificatif					
07/05/2013	10_BS_20130507_54	07/05/2013	30/05/2013		<b>_</b>	( 🖸 )					

Vous pouvez envoyer un BS rectifiant le dernier BS transmis dans un délai d'un mois après son envoi.

• Modifier le bulletin de salaire et l'envoyer à la MSA.

### <u>30 – Comment déclarer les informations concernant le Crédit d'Impôt</u> <u>Compétitivité et Emploi (CICE) ?</u>

Avec le TESA, vous n'avez aucune déclaration complémentaire à effectuer. Votre caisse MSA enverra les informations utiles au CICE à l'administration fiscale.

### <u>31– Comment faire figurer les 10 % de congés payés sur le bulletin de</u>

### <u>salaire</u>

Ces 10 % de congés payés sont calculés automatiquement. Ce taux apparaît sur l'écran des taux affiché automatiquement.

### <u>32– Comment faire figurer les 10 % d'indemnité de fin de contrat sur le</u>

### bulletin de salaire

Vous devez saisir la valeur « 10 » sur la 1ère ligne de l'écran des taux.

Errain des taxis - Windows Internet Explorer		_ 8 ×
😨 🐑 🕫 🔀 tapps // Increases.fr/11.08eeaweb/AfficheSauke	💌 🔒 😣 😽 🗙 🖓 Live Search	P -
Echier Edition Afficipage Payoris Ouglis 2		
👷 Fexoris 🦣 + 🕥 - 🖻 🦛 + Bogo + Bogo + Bogo + Bogo + Anne - Bioreanne a la MSA Marrier S Marise > Mon Espace Privé > Titre Frontol Simolif - Statiste d'un Balletin de Salaire (IS)		1
		<u> </u>
Taux en vigueur		
Les champs marqués d'un * sont obligatoires		
Lié à la déclaration préalable d'embauche N° 1001131430 le <b>07/09/2015</b> à <b>13:15</b> .		
Concernant le salarié SAFIN MARIE-ODILE BERTHE né(e) le 31/05/1955, domicilié en France		
Le SMIC horaire brut est de 9.61 euros au 01/01/2015		
Таих	1	
Consulter la notice sur les taux en wgueur		
Nature d'activité : 51 VTITCULTURE (CONTRAT VENDANGES)		
Taux indemnités de fin de contrat : 10.00 % su		
Taux indemnités de congés payés : 10.00 % au 01/01/2015		
Taux de cotisations maladie, vieillesse: 20.081 % au 01/01/2015		
Taux CRDS et CSG non déductible : 2.852 % au 01/01/2015		
Des taux spécifiques sont à appliquer sur les rémunérations hors plafond (Cliquez sur le lien "Aide" en haut de cette page pour plus d'informations).		
Important : Si vous avez déjà saisi un bulletin de salaire pour cette même déclaration d'embauche, aucune régularisation ne sera effectuée concernant les rémunérations hors plafond de votre salarié.		
Taux cotisations maladis, vieillesse (hors 19.561 % au D1/01/2015		
Taux de réajustement (hors plafond) : 0.500 % au 01.01/2015		
Annuler Précédent Suivant		
	and the second second second	
Pour Facros adverses voir à Bienvenue à la MSA Mans Ardennes Meuse 24 bordeuad Louis Roedeuer - CS 30001 51077 Reins cedeu ou à moi accessignan mea.n	, aux nomes et aux noenes.	
FAU   Contact	Internet	·
🛃 démarrer 🔰 🗟 Counter introt pour 🖉 Earan des taux - Win 🖉 Portal MAP Erlos Ho 📲 Server Communicat 🕿 (LI) FOLE DARENTEE 👔 FAQ vendarges 2015 🔮 FAQ vendarges 2015	14 🛓 Mise à jour de la docu	< 📥 📾 🖼 08:44

### <u>33 – Comment déclarer et régler le versement santé ?</u>

Le TESA en ligne ne prend pas encore en charge le versement santé.

Si un de vos salariés vous en fait la demande, vous devrez lui régler un complément de rémunération.

Pour se faire, vous devrez compléter l'attestation sur l'honneur versement santé (jointe en annexe).

En effet, le versement santé a un impact sur le net à payer et sur le net fiscal du salarié donc l'employeur doit verser un complément de rémunération (par chèque ou virement) et le salarié devra déclarer ce complément aux services fiscaux.

L'attestation fournie permet à l'employeur de prouver qu'il a bien rempli ses obligations vis à vis de -son salarié.

<u>Pour information</u>, le versement santé est soumis à CSG CRDS, il est également soumis au forfait social dans les entreprises de 11 salariés ou plus. Toutefois, il n'y a pas d'impact sur le bulletin de paie TESA qui ne porte aucune information sur les cotisations et contributions à la charge de l'employeur.

#### *ও* **000000** හ

#### **ANNEXES**:

- Barèmes vendanges à l'heure
- Barèmes vendanges à la tâche
- Attestation sur l'honneur versement santé



# **BAREME DES SALAIRES HEURES** VENDANGES 2016 Exploitations Viticoles de la C

Exploitations Viticoles de la Champagne<sup>1</sup>

	SALAIRE HORAIRE BRUT *			
Emploi occupé	Coeff MSA	De 0 à 35 heures	+ de 35 à 43 heures 125%	+ de 43 heures et dimanche 150%
Cueilleur Aide cuisinier	101	9,67€	12,09€	14,51 €
Porteur de petits paniers à bras Porteur de petits paniers sur enjambeur	201	10,00 €	12,50 €	15,00 €
Débardeur de cagettes Chargeur manuel de camion Homme de cour manutentionnaire	202	10,32 €	12,90 €	15,48 €
Conducteur de véhicule de transport Cariste Pressureur Employé ou agent de cuverie Cuisinier	301	11,64 €	14,55 €	17,46 €
Responsable d'équipe Responsable de pressoir Responsable de cuverie Responsable de cuisine	401	13,11 €	16,39€	19,67 €

(1) <u>Remarques importantes</u> : Au salaire brut (colonne 1), doivent être ajoutés les 10% d'indemnité de fin de contrat et les 10% d'indemnité de congés payés.

Les exonérations de cotisations salariales attachées au contrat vendanges ont été supprimées par la loi de finances pour 2015, depuis le 1er janvier 2015.

Nourriture vendanges 2016				
Petit déjeuner	1,50 €			
Déjeuner	8,98 €			
Dîner	5,98 €			
Nourriture par jour	16,46 €			

 $1_{\rm Mise}$  à jour faite le 20 juillet 2016

www.sgv-champagne.fr



# BAREME DU SALAIRE A TACHE VENDANGES 2016<sup>1</sup>

réunion Commission vendanges du 26 juillet 2016

Exploitations Viticoles de la Champagne

Prix de base du kilo, rendement moyen de l'exploitation (€ brut)	- de 10 000 kg/ha et plus	0,163 €
	- de 7 000 à - 10 000 kg/ha	0,188 €
	de 3 000 à 7 000 kg/ha	0,221 €
Prime qualitative de tri* (€ brut)		+ 0,015 €
En cas de non débardage (€ brut)		- 0,025 €
En cas de vignes effeuillées (€ brut)		- 0,050 €
		= Total du prix du kilo (€ brut)

\* La prime qualitative de tri implique que les cagettes auront été remplies de raisins mûrs en parfait état sanitaire (à l'exclusion des raisins verts et pourris), sans sarments, feuilles, terre et cailloux.

En dessous de 3000 kg/ha, il est conseillé de rémunérer à l'heure, via le barème heures vendanges 2016. En tout état de cause, la rémunération du tâcheron ne devra jamais être inférieure à une rémunération ramenée au SMIC (9.67€ brut/h).

### Détermination du salaire de base

Total du prix du kilo x Nombre de kilos = salaire de base (€ brut)

Ce salaire comprend :

- Le temps de cueillette
- La distribution de cagettes, par les cueilleurs, placées en tas de pied de la vigne
- Le débardage des cagettes, par les cueilleurs, aux extrémités des rangs avec aide au chargement pour le transport des raisins.

Le salaire s'entend pour un vendangeur à tâche non nourri et non logé.

#### **REMARQUES IMPORTANTES :**

A ce salaire de base s'ajoutent :

#### → L'indemnité de fin de contrat 10%

Pour en bénéficier, le tâcheron devra assurer la totalité de la cueillette des parcelles désignées dans son contrat de travail et repasser dans les vignes si plus de 5% des raisins est laissé sur les chais ou à terre lors du débardage. Dans ce cas, il sera rémunéré selon le poids récupéré.

#### → L'indemnité de congés payés 10%

A ajouter sur le salaire total intégrant l'indemnité de fin de contrat

Détermination du prix du kilo net (pour une paie inférieure au plafond de sécu.soc)

Total prix du kg brut + indem. 10% fin de contrat + indem. 10% congés payés = total brut Total brut – 15.171% de cotisations – CSG/RDS *(salaire brut x 0.98379 x 8%)* = **prix du kilo net** 

Rappelons que les exonérations de cotisations salariales attachées au contrat vendanges ont été supprimées depuis le 1er janvier 2015.

1 Mise à jour faite le 26 juillet 2016

www.sgv-champagne.fr



services ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### **VERSEMENT SANTE**

Article 34 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 (LFSS 2016) ; Décret n° 2015-1883 du 30 décembre 2015 pris pour l'application de l'article 34 de la LFSS 2016

La présente attestation doit être remise au salarié pour chaque paie réalisée au moyen du service TESA en ligne. Le montant du versement santé vient en complément des éléments de rémunération déjà versés au titre de la même période d'emploi.

Période de paie du ..... au .....

#### Le salarié

Je soussigné(e) ...... atteste sur l'honneur m'être acquitté(e) du montant forfaitaire de ...... € au profit du salarié ..... au titre du versement santé, montant qu'il lui appartiendra de déclarer, avec ses revenus de l'année,

à l'administration fiscale.

#### Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à : ...../...../.....

Signature et cachet de l'employeur

Signature du salarié